



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 16.01.2018
modifié 11.08.2017 (F) Version 8.7

Spray PTFE

! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Spray PTFE
Code-Nr. 113000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Aérosols Techniques

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Karl Ernst AG Generalvertretungen
Förrlibuckstr. 110, CH-8005 Zürich
Téléphone +41 44 271 15 85, Fax +41 44 272 55 47
E-Mail : info@karlernstag.ch
Internet : www.KarlErnstAG.ch

Service des renseignements Produktinformation
Téléphone +41 44 271 15 85
E-mail (personne compétente):
info@karlernstag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence Toxikologisches Informationszentrum Giftinformationszentrum
Téléphone +41 (0) 44 251 51 51
Numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication - France
(24h): Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)
Numéro d'appel d'urgence en cas d'accident - France (24h):
Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)

Fabricant

WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Str. 255, DE-48157 Münster
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322 - 244
E-Mail : msds@weicon.de
Internet : www.weicon.de

Service des renseignements Produktsicherheit / Product-Safety-Department
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0
Fax ++49(0)251 / 9322 - 244
E-mail (personne compétente):
msds@weicon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

GIFTNOTRUF/TRANSPORTNOTRUF - Deutschland (24h):
Tel: ++49 69 222 25285 (Deutsch, Englisch)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

| Classes de risques et catégories des risques | Consignes en cas de danger | Méthode de classification |
|--|----------------------------|---------------------------|
| Aerosol 1 | H222, H229 | |
| Skin Irrit. 2 | H315 | |
| STOT SE 3 | H336 | |
| Aquatic Chronic 2 | H411 | |

Consignes en cas de danger

| | |
|------|--|
| H222 | Aérosol extrêmement inflammable. |
| H229 | Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS02



GHS07



GHS09

Mot signal

Danger

Consignes en cas de danger

| | |
|------|--|
| H222 | Aérosol extrêmement inflammable. |
| H229 | Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Consignes de sécurité

| | |
|-------------|--|
| P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P211 | Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. |
| P251 | Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. |
| P261 | Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. |
| P264 | Se laver mains soigneusement après manipulation. |
| P271 | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| P280 | Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. |
| P302 + P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. |
| P304 + P340 | EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P312 | Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. |
| P332 + P313 | En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. |
| P403 + P235 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. |
| P405 | Garder sous clef. |
| P410 + P412 | Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. |

P501 Éliminer le contenu/réceptier dans.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

naphta léger (pétrole), hydrotraité

2.3. Autres dangers

Le produit a un effet narcotique.

Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Une utilisation extensive risque de générer des mélanges vapeur-air combustibles / inflammables.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Description

Préparation d'un propulseur et d'un mélange de PTFE, d'huiles minérales, d'huiles synthétiques, du white spirit et des additifs d'adhésion.

Composants dangereux

| CAS No | EC No | Désignation | [% en poids] | Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS] |
|----------|-----------|-------------------------------------|--------------|--|
| 67-63-0 | 200-661-7 | propane-2-ol | 2,5 - 5 | Flam. Liq. 2, H225 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H336 |
| 74-98-6 | 200-827-9 | propane | 25 - 50 | Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas |
| 75-28-5 | 200-857-2 | isobutane | 12,5 - 20 | Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas |
| 106-97-8 | 203-448-7 | butane | 12,5 - 20 | Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas |
| | 927-510-4 | naphta léger (pétrole), hydrotraité | 25 - 50 | Flam. Liq. 2, H225 / Asp. Tox. 1, H304 / Aquatic Chronic 2, H411 / Skin Irrit. 2, H315 / STOT SE 3, H336 |

REACH

| CAS No | Désignation | REACH numéro d'enregistrement |
|---------|-------------------------------------|-------------------------------|
| 67-63-0 | propane-2-ol | 01-2119457558-25 |
| | naphta léger (pétrole), hydrotraité | 01-2119475515-33 |

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, boire beaucoup d'eau et demander l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Troubles respiratoires

Irritation cutanée

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

! SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

eau pulvérisée

! Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

danger d'éclatement

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

! SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de contamination des cours d'eau ou de la canalisation, informer les autorités compétentes.

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

! SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****! Précautions lors de la manipulation**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Eviter d'inspirer les aérosols.

Assurer une ventilation adéquate.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Travailler dans des locaux bien aérés.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Ne pas pulvériser au contact d'une flamme ou d'objets incandescents.

Récipient sous pression.

Ne pas ouvrir par la force ou brûler.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Eviter les sources de chaleur.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs**

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Observer les directives administratives sur l'emmagasinage des cylindres / boîtes à gaz comprimé.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

La température de stockage ne doit pas être supérieure à 50 °C.

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Température de stockage recommandée : température ambiante

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées**

Voir paragraphe 1.2

! SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****! Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler**

| CAS No | Désignation | Type | [mg/m ³] | [ppm] | Remarque |
|----------|-------------|-------------|----------------------|-------|----------|
| 106-97-8 | n-Butane | 8 heures | 1900 | 800 | - |
| | | Court terme | - | - | |

Spray PTFE

Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler (continue)

| CAS No | Désignation | Type | [mg/m3] | [ppm] | Remarque |
|---------|----------------------|-------------------------|----------|----------|----------|
| 67-63-0 | Alcool isopropylique | 8 heures Court terme | - 980 | - 400 | - |

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL salarié

| CAS No | Agent | Valeur | Type | Remarque |
|---------|-------------------------------------|---------------------|--|----------|
| | naphta léger (pétrole), hydrotraité | 773 mg/kg bw/day | DNEL long terme dermique (systémique) | |
| | | 2035 mg/m3 | DNEL long terme par inhalation (systémique) | |
| 67-63-0 | propane-2-ol | 500 mg/m3 | DNEL long terme par inhalation (systémique) | |
| | | 888 mg/kg bw/day | DNEL long terme dermique (systémique) | |

DNEL Consommateur

| CAS No | Agent | Valeur | Type | Remarque |
|--------|-------------------------------------|---------------------|--|----------|
| | naphta léger (pétrole), hydrotraité | 699 mg/kg bw/day | DNEL long terme par voie orale (répété) | |
| | | 699 mg/kg bw/day | DNEL long terme dermique (systémique) | |
| | | 608 mg/m3 | DNEL long terme par inhalation (systémique) | |

Remarques complémentaires

Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local.

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

protection respiratoire en cas d'aspiration insuffisante ou d'exposition prolongée

en cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant, filtre AX, sinon un appareil de protection respiratoire autonome.

! Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]:caoutchouc nitrile; 0,4mm;480min;60min.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

Autres mesures de protection

Vêtements de protection

Dispositifs techniques appropriés de commande

Aération et évacuation d'air suffisantes.



| | Valeur | Température | à | Méthode | Remarque |
|--------------------------------|---------------|-------------|---|---------|----------|
| Viscosité (dynamique) | non déterminé | | | | |
| Viscosité (cinématique) | non déterminé | | | | |
| Teneur en solvant | 98,3 % | | | | |
| Teneur en solides | 1,1 % | | | | |

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Propriétés explosives

Le produit est non explosif - pourtant on ne peut pas exclure le risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs.

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Tenir éloigner de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter

Si chauffé à une température supérieure à 50 °C, risque d'éclatement lié à une augmentation de la pression à l'intérieur du conteneur. L'augmentation de la température entraîne une augmentation de la pression. Risque d'éclatement en cas de surchauffe.

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

! SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

| | Valeur/Evaluation | Espèces | Méthode | Remarque |
|---------------------------------|-------------------|---------|---------|--------------|
| DL50 aiguë par ingestion | 5045 mg/kg | rat | | CAS: 67-63-0 |

| | Valeur/Evaluation | Espèces | Méthode | Remarque |
|--|---|---------|---------|---------------|
| DL50 aiguë par contact avec la peau | > 2920 mg/kg | rat | | EG: 927-510-4 |
| CL50 aiguë par inhalation | 30 mg/m3 (4 h) | rat | | CAS: 67-63-0 |
| Irritation de la peau | Irritant | | | |
| Irritation des yeux | Faiblement irritant - étiquetage non obligatoire. | | | |
| Sensibilisation de la peau | non sensibilisant | | | |

Toxicité subaiguë - Cancérigène

| | Valeur | Espèces | Méthode | Evaluation |
|--------------------|--------|---------|---------|--|
| Mutagène | | | | Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro. |
| Tératogène | | | | D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction. |
| Cancérigène | | | | Suite à des essais à long terme, aucune indication n'a été fournie concernant l'effet cancérigène. |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Constatations empiriques

Un contact fréquent et prolongé peut dégraisser et dessécher la peau, ce qui risque de faire mal et de causer des maladies inflammatoires de la peau (dermatite)

le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations

le produit est irritant pour les muqueuses

L'inhalation a un effet narcotique ou provoque une sensation d'ivresse

! Remarques générales

Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques.

D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Le produit n'a pas été testé. _Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

| | Valeur | Espèces | Méthode | Evaluation |
|----------------|------------------------|---------------------|---------|---------------|
| Poisson | CL 50 2,5 mg/l (96 h) | Pimephales promelas | | EG: 927-510-4 |
| Daphnie | CE 50 > 10 mg/l (24 h) | Daphnia magna | | EG: 927-510-4 |

12.2. Persistance et dégradabilité



Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé. Compte-tenu de sa consistance et de sa faible solubilité dans l'eau, la biodisponibilité est peu vraisemblable.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

toxique pour les organismes aquatiques. plancton, poissons.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Risque de contamination de l'eau potable déjà en cas de déversement de faibles quantités dans le sous-sol.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

L'écotoxicité du produit n'a pas été testée. Les informations ont pour base les données de la littérature.

! SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| Code déchets | Nom du déchet |
|--------------|------------------------|
| 15 01 04 | emballages métalliques |
| 20 01 13* | solvants |

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

Recommandations relatives au produit

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Eliminer comme déchet dangereux.

Recommandations relatives à l'emballage

Eliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

! Remarques générales

Pour éliminer la boîte conformément aux dispositions en vigueur, il faut au préalable la vider complètement.

Le code de déchet doit être affecté en conformité avec les dispositions relatives à la classification des déchets selon le

Catalogue européen des déchets (CED) en tenant compte des spécificités du secteur /processus.

! SECTION 14: Informations relatives au transport

| | ADR/RID | IMDG | IATA-DGR |
|---|----------|----------|-----------------------|
| 14.1. Numéro ONU | 1950 | 1950 | 1950 |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | AÉROSOLS | AEROSOLS | Aerosols, inflammable |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | 2.1 | 2.1 | 2.1 |
| 14.4. Groupe d'emballage | - | - | - |



| | ADR/RID | IMDG | IATA-DGR |
|---|---------|------|----------|
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Non | Non | Non |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
non applicable

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 2.1

code de restriction en tunnel D

Code de classification 5F

Transport en tant que "quantité limitée " en conformité avec chapitre 3.4 ADR

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 98,27 %

(composants organiques volatils)

Valeur COV 590,6 g/L

(composants organiques volatils)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

! SECTION 16: Autres informations

! Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Informations diverses

L'utilisateur est seul responsable du respect des réglementations spécifiques au pays !

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit. Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses e produits chimiques.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 8.6

| | |
|------|---|
| H220 | Gaz extrêmement inflammable. |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |